

REUNION DE CONSEIL DU 16 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de L'Hôpital-le-Mercier s'est réuni le mardi 16 décembre 2014 à 19 h 30, sous la présidence de Mr Georges BORDAT, Maire.

Tous les membres étaient présents.

Secrétaire de Séance : Mr Sylvain BONNET.

Le Conseil adopte le P.V. de la dernière séance.

- Délibérations :

* Modification statutaire de l'EPCI de Paray-le-Monial : le Conseil adopte à l'unanimité les modifications suivantes dans les compétences supplémentaires de l'EPCI : retrait du paragraphe « lutte contre l'incendie » sous condition de reversement à la Commune de L'Hôpital-le-Mercier, par la Communauté de Communes de Paray-le-Monial, de la somme réclamée annuellement par le SDIS, étant donné que le produit fiscal, nécessaire au financement de cette dépense a été transféré en 1997, par la Commune à la Communauté de Communes lors de son adhésion à cet EPCI ; dans les compétences facultatives : ajout de « construction d'un centre de loisirs communautaire, gestion, investissement et fonctionnement » dans le paragraphe « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement élémentaire et préélémentaire » ;

* Indemnité des Elus : le Conseil vote l'indemnité des élus comme suit, prenant effet au 1^{er} janvier 2015 : Mr BORDAT, Maire : valeur de l'indice 1015 x 17 % ; Mr JACOB, 1^{er} Adjoint : valeur de l'indice 1015 x 4 % ; Mr CHEVILLARD, 2^{ème} Adjoint : valeur de l'indice 1015 x 3,25 % ;

* Investissement de petites valeurs : le Conseil donne son accord pour régler l'acquisition de biens à caractère durable, à partir de 50 €, en investissement ;

* Tarifs :

↳ Assainissement : pas de changement pour 2015, soit 60 + (nombre de mètres³ x 0,25 €) ; pour information, la taxe de modernisation du réseau, reversée ensuite à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, reste au taux multiplicateur de 0,19 en 2015 ;

↳ Salle des Fêtes : mêmes tarifs que pour 2014 ;

↳ Cimetière : les tarifs des cases de colombarium sont fixés comme suit : 600 € par case pour 15 ans ; 750 € pour 30 ans ; les tarifs des concessions pour tombe ou caveau, ont été fixés lors de la réunion du 16 octobre dernier ; tous ces tarifs seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

* Fixation du loyer de la Cure : suite aux travaux d'isolation et de rénovation du logement de l'ancienne cure, son loyer mensuel est fixé à 630 € à compter du 1^{er} janvier 2015.

- Vote des subventions de 2015 :

Elles sont votées comme suit pour une enveloppe totale de 3 000 € : ADIL : 70 € ; ADMR de St Yan : 150 € ; Assoc. Familles du Canton de Paray : 50 € ; Ass. Les Bouts d'Choux : 100 € ; Ass. Maison St Vincent : 60 € ; Association Espace : 120 € ; CAUE 71 : 110 € ; Centre Anticancéreux Leclerc de Dijon : 110 € ; Envol des 3 Réunis : 20 € ; Maison Familiale d'Anzy le Duc : 120 € ; Mutuelle du Trésor : 8 € ; OCCE Coopérative Scolaire : 130 € ; Office de Tourisme de Paray le Monial : 50 € ; Paroisse (Sacré-Cœur) : 65 € ; PEP 71 : 50 € ; Radio-Cactus : 40 € ; Service de Remplacement des Agricultrices : 50 € ; Société de Chasse : 320 € ; Sté Musicale de St Yan : 230 € ; Union Cycliste de Digoin : 300 € ; Union Sportive Varenne St Yan (YSVY) : 230 € ; ARPA (Ecole Professionnelle de Mably) : 60 € ; autres subventions : 557 €.

- Travaux en cours :

* Les travaux de la Salle des Fêtes sont terminés ;

- * Cure : les réalisations faites semblent satisfaisantes et sources d'économie d'énergie ; il reste à rénover les wc et la salle de bain ;
- * Voirie : tous les travaux sont effectués. Le montant total de 18 540 € HT est réglé par l'EPCI ;
- * Les ragondins ont détérioré le bord de la chaussée, au lieudit La Barre ;
- * Zone Artisanale : les réseaux électriques, France Télécom et l'Eclairage Public sont en cours de réalisation ; les bâtiments construits par l'UNEC, sont hors d'eau. La voirie desservant la zone, sera réalisée aux beaux jours. A ce jour, il reste encore 7 ha 75 a de disponibles à la vente.

- Matériel informatique :

Au vu de l'ancienneté de l'ordinateur servant à la gestion de la commune, et des évolutions à venir en matière de traitement et de transfert des données comptables, les capacités de cet appareil risquent d'être rapidement saturées et de bloquer l'utilisation de l'ordinateur ; il sera donc certainement nécessaire de prévoir un investissement d'environ 2 000 € et de les imputer à l'article 2183 avant le 31 décembre, afin de pouvoir régler un éventuel achat, en début d'année, avant le vote du budget.

- Questions diverses :

- * La participation aux frais de fonctionnement scolaire de 10 enfants de Maternelle, s'élève à 6 000 € versés à la Commune de St Yan ;
- * La nouvelle organisation de la cantine scolaire semble satisfaisante, mais le réfrigérateur est petit pour les aliments qui doit y être conservés ;
- * Vœux : la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 9 janvier à 18 heures à la Salle des Fêtes, et ceux de la Communauté de Communes à la Salle d'Hautefond le 8 janvier à la même heure ;
- * Mr le Maire donne connaissance des remerciements du Service de Remplacement des Agricultrices, de l'ADIL, de l'Association Espace et du Centre anticancéreux Leclerc de Dijon pour la subvention qui leur a été versée en 2014 ;
- * Le compte-rendu communautaire de la réunion du 18 novembre est remis aux Conseillers ;
- * Mr le Maire informe le Conseil que le Centre équestre des Champs Brûlés a reçu le label d'activité du Cheval Club de France pour la qualité de la tenue de son établissement et des activités proposées.

- La séance est levée à 22 h 30.